

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES GARANTIES ET NORMES 2023-2024

FAMILLE DE PRODUIT	DURÉE DE GARANTIE Sous réserve d'utilisation et d'entretien conformes aux indications du fabricant <i>(se référer aux documents de garantie de chaque produit)</i>	NORMES
PARASOLS	Armature et toile : garanties 2 ans Toiles : toile standard 1 ^{er} prix : garantie 2 ans en résistance, hors tenue des coloris.. Pour les toiles confectionnées en orchestra ou sunbrella sur parasol (se référer à la garantie du fabricant Dickson). Autres toiles : se référer à la garantie du fabricant Confection des toiles pour parasol : garantie 2 ans. La housse standard proposée avec certain parasol est une simple housse de rangement à usage occasionnel, elle n'est pas incluse dans la garantie.	Confection en France des toiles Australia, Soltis, orchestra ou sunbrella
TENTES REPLIABLES	Abrifacil [®] , Abriminute [®] , Abripratic [®] / Abripratic buvette [®] : Garantie 2 ans ou 1 an selon modèle et toile.	Homologation BVCTS pour Abrifacil et AbriPratic Prestige <i>uniquement équipés avec toit et rideaux en PVC 450 g/m2</i>
TENTES DE RÉCEPTION et ABRIS MINIMAXI	Abri Star acier, Abri Star alu, Abribox, Abri Deauville, AbriGranville minimax / Abri Drive minimax Armature garantie 2 ans. Confection toile, garantie 2 ans	Pour certains modèles, homologation BVCTS sur demande, dossier réalisé en fonction des dimensions et installation. Frais à la charge du client
ABRIS COUVERTURE TEXTILE	AbriGranville maxi / Abri Drive maxi / Abri Dune Armature garantie 5 ans. Confection toile, garantie 2 ans.	Norme CTS
EQUIPEMENTS DE TERRASSE	Solamagic : garantie 2 ans, selon recommandation du fabricant <i>Les produits Solamagic ne pourront être repris en cas de désistement, ces matériels étant achetés spécifiquement à chaque demande</i>	CE GS (Sécurité Contrôle) en conformité avec la loi sur la sécurité des appareils et est uniquement attribuée par un institut de contrôle indépendant, selon modèle.
ABRIVOILE [®]	Toiles : se référer à la garantie du fabricant de toile en fonction de l'utilisation et du produit. La confection de la voile est garantie 2 ans.	Confection sur mesure en France
IDÉEA TERRASSE [®]	Armatures : l'armature est garantie pendant 5 ans, sauf pièces mobiles 2 ans La garantie du laquage s'applique à la tenue de la laque sur son support et à la conservation du coloris. Le laquage est garanti 2 ans en atmosphère normale. Toiles* : se référer à la garantie du fabricant de toile, la garantie confection est de 2 ans – Le cristal est garanti 1an (suivant recommandation) La motorisation* est garantie 5 ans par le fabricant <i>(*) Les durées de garantie et conditions générales de vente des toiles, moteurs et télécommandes sont celles des fabricants.</i>	Fabrication sur mesure en France Brevet régulation de la tension de la toile Résistance à la rupture à 440 kgs
IDÉEA STORE [®]	L'armature seule (sauf le Double Pente) est garantie 5 ans, hors usure normale et sauf pièces mobiles garanties 2 ans, hors usure normale et sauf pièces mobiles garanties 2 ans. Double Pente : Garantie 2 ans Toiles : se référer aux garanties des fabricants*, la garantie confection est de 2 ans. La garantie ne couvre pas le lambrequin La motorisation* est garantie 5 ans par Somfy Le laquage est garanti 2 ans en atmosphère normale. <i>(*) Les durées de garantie et conditions générales de vente des toiles, armature, moteur et télécommandes sont celles des fabricants.</i>	Fabrication sur mesure en France Confection sur mesure en France
CONFECTION	Toiles : se référer à la garantie du fabricant de toile en fonction de l'utilisation et du produit. La confection est garantie 2 ans. Le thermocollage est garanti 4 ans. Le cristal est garanti 1 an Les lambrequins ne bénéficient pas de la garantie. Le marquage sur lambrequin n'est garanti que si le lambrequin est lesté sur le bas avec tube de lestage Les lambrequins lumineux sont garantis 2 ans.	Confection sur mesure en France

Recommandations :

Nous vous recommandons de lire attentivement la notice d'utilisation jointe à votre matériel avant toute utilisation et de suivre scrupuleusement toutes les consignes d'installation, d'utilisation, de recommandation et d'entretenir votre matériel régulièrement.

La garantie s'exerce dans les conditions définies ci-après :

- Pendant la période de garantie, Socotex, remplacera gratuitement la pièce ou la partie reconnue défectueuse, à l'exclusion de tous frais et de tout autre dédommagement, à quel que titre que ce soit. La garantie ne s'applique pas en cas d'installation ou d'utilisation inadéquate du produit. (Pour bénéficier de la garantie, vous devrez suivre rigoureusement la procédure de SAV)

La garantie couvre uniquement les problèmes liés aux vices de fabrication du matériel. Si le produit présente un défaut de toile ou de pièce durant la période de garantie, la garantie se limite à l'échange à nos frais de la ou des pièce(s) défectueuse(s) hors main d'œuvre.

- Toute réclamation devra être adressée dans les dix jours après constatation du défaut, accompagnée de la facture d'achat et d'une photo de la pièce défectueuse, par lettre recommandée avec accusé de réception à : Socotex – Service réclamation – Zone Industrielle – 14600 Honfleur ou par mail à : sav@socotex.fr

Au titre de la garantie, la seule obligation incombant au fabricant sera le remplacement gratuit ou la réparation du produit ou de l'élément reconnu défectueux par ses services. Toute réparation à la charge du vendeur s'entend matériel rendu en son atelier ou son usine ; les frais de port aller et retour, les frais de déplacement du personnel, la main d'œuvre, restent à la charge de l'acheteur qui ne pourra réclamer, par ailleurs, aucune indemnité d'immobilisation. Les pièces défectueuses et remplacées gratuitement seront notamment mises à la disposition du vendeur et redeviennent sa propriété. La garantie est personnelle à l'acheteur et non transmissible

La présentation du certificat de garantie sera rigoureusement exigée lorsque la garantie sera invoquée.

Socotex s'engage à pouvoir fournir des pièces détachées sur la durée de garantie accordée au produit concerné

Recommandations et garantie gamme **Idéeà Terrasse®**
modèle ID2 SUN et ID2 design SUN – Sans lambrequin pour PROTECTION SOLAIRE, BRUINE ET ROSEE

Recommandations :

Nous vous recommandons de lire attentivement la notice d'utilisation jointe à votre matériel avant toute utilisation et de suivre scrupuleusement toutes les consignes d'installation, d'utilisation et d'entretenir votre matériel régulièrement.

Responsabilité de l'installateur

Vous êtes habilité à passer les commandes. Vous avez choisi et vérifié tous les éléments techniques, et les conditions générales de vente que vous acceptez et vous n'aurez besoin d'aucune assistance technique (même téléphonique) pour la pose et les réglages. Vous vous engagez à assurer le service après-vente des produits que vous installez, fourniture des pièces reconnues défectueuses par Abritez-vous chez nous (Socotex) après expertise, par nos services techniques à Honfleur et d'en assurer l'échange sous garantie. L'installateur et l'utilisateur s'interdisent de modifier techniquement de quelque manière que ce soit nos produits. Pour toute réclamation, suivre la procédure de SAV.

Vous devez prendre connaissance du document « Généralités et précisions Gamme Idéeà Terrasse® » car La gamme Idéeà Terrasse s'adresse à des professionnels installateurs – distributeurs dont le savoir-faire est indispensable.

AVANT de signer le bon de transport.

Il est essentiel de bien contrôler l'état et le nombre des colis à réception de la marchandise et de faire sur la lettre de voiture du transporteur les réserves éventuellement nécessaires **en suivant à la lettre la PROCEDURE DE RECEPTION DE MARCHANDISES**

(cf. document procédure de réception de marchandises). En cas de dommage apparent, il faut impérativement inscrire la nature de l'avarie (ex : toile déchirée, profil rayé, choc apparent, marchandise manquante, etc...) Attention, « colis ou marchandise abîmés », « colis ouvert » ou « marchandise endommagée », « sous réserve de déballeage » ces mentions n'ont aucune valeur légale. Il est recommandé de prendre des photos. Dater, signer lisiblement, apposer le cachet de la société.

2. Confirmer impérativement les réserves par lettre recommandée adressée au transporteur dans un délai maximum de 3 jours ouvrables suivant la réception des marchandises (selon l'article L133-3 du code de Commerce).

Seules ces 2 conditions réunies peuvent rendre votre réclamation valable, aucune réclamation ne sera prise en compte si rien n'est stipulé, sous la forme indiquée ci-dessus, sur le bon de transport.

Avant toute installation, il est fortement recommandé de vérifier les règles d'urbanisme qui peuvent s'appliquer et s'assurer que toutes les autorisations nécessaires ont été obtenues.

Fixation : assurez-vous de la solidité du support de fixation (mur ou autre, sol). Procurez-vous les éléments de fixation appropriés pour un montage conforme. En cas de doute, veuillez consulter un expert en la matière.

Prise de cotes : le client installateur est responsable de la prise de cotes destinées à la fabrication des produits Idéeà Terrasse.

Il ne pourra en aucun cas tenir responsable le fabricant en cas d'erreur de dimensions et/ou si un obstacle ou autre n'a pas été signalé et empêche le bon déroulement de l'installation.

Pour toute commande, vous devez impérativement compléter le bon de commande du modèle souhaité. Pour chaque pergola, un plan de validation ou le bon de commande confirmé, vous sera transmis et vous devrez impérativement le vérifier attentivement et le valider avant la mise en fabrication.

Le fabricant ne peut-être tenu responsable, si le client n'a pas tenu compte des recommandations, inclinaison, débords, ou autres spécificités indiquées dans les documentations produit.

Montage et installation :

Le client est responsable de la pose et l'installation de la marchandise. Le vendeur est déchargé de tout problème lié à l'installation, la pose et la maintenance de la marchandise.

Fixation : assurez-vous de la solidité du support de fixation (mur ou autre, sol). Procurez-vous les éléments de fixation appropriés pour un montage conforme. En cas de doute, veuillez consulter un expert en la matière.

Avant tout montage, il est essentiel de s'assurer que le lieu de pose est apte à recevoir la structure. Les points d'ancrage doivent être aptes à soutenir les efforts demandés, ils doivent être parfaitement équerrés et repérés. Il est donc essentiel de s'assurer de la planéité du sol et de la verticalité des murs et autres supports.

Non fournis avec les structures :

Visserie - boulonnerie nécessaires pour les fixations aux murs, sols ou autres.

Prévoir de la graisse pour y tremper les boulons et vis auto foreuses inox au moment de l'installation, ceci n'altère pas le serrage de la vis mais évite d'abîmer les points de fixation des structures en aluminium. La graisse limite les réactions électrolytiques entre l'acier inoxydable et l'aluminium.

Lors de la pose, si des pièces ont été endommagées en surface (éclats, rayures, etc...) nous proposons, sur demande, un kit de retouche peinture. Si ces précautions ne sont pas prises la corrosion risque de s'infiltrer par ces endroits.

Déballez la pergola avec précaution :

Prévoyez une bâche ou autre pour protéger les pièces posées au sol, identifiez bien la destination de chaque élément avant de commencer le montage.

Prévoyez au minimum deux personnes pour transporter et manipuler les éléments de la pergola avec précaution, afin d'éviter les dégradations et soyez particulièrement vigilants lors du transport et du positionnement des pièces de grandes dimensions.

Attention de ne pas couper la toile ou rayer les composants avec une lame de cutter ou autre.

Suivez scrupuleusement la notice de montage.

Les notices de montage sont des documents types, elles peuvent demander des adaptations en fonction du lieu de montage ou du produit commandé s'il n'est pas standard.

Conseils d'utilisation de votre toile de store

Respectez les quelques recommandations suivantes :

Cette pergola apporte une véritable protection solaire, elle évite l'éblouissement et la chaleur selon la toile installée. Elle permet également de se protéger de la bruine et de la rosée rosée.

Nous entendons par bruine ou rosée, la petite pluie très fine et ordinairement froide qui tombe lentement généralement le soir ou le matin.

La toile ne doit pas être laissée sans surveillance et doit être obligatoirement rentrée dans son coffre en cas de pluie même fine.

Attention, la toile ne doit pas être laissée sans surveillance et doit être obligatoirement rentrée dans son coffre en cas de pluie même fine et vous devez respecter les précautions particulières ci-dessous.

Évitez de réenrouler le store avec la toile humide pour une longue période.

Si vous devez replier votre store humide, redéployez le dès que possible pour faire sécher la toile.

De légères imperfections telles que marbrures, gaufrage ou plis sont susceptibles d'apparaître à l'utilisation de votre store. Ces irrégularités, à peine perceptibles, sont inhérentes à la nature de la fibre acrylique et n'altèrent en rien la qualité et les performances de votre toile.

Veillez couramment à dépoussiérer au maximum votre store pour éliminer les dépôts par aspiration, soufflage d'air, battage ou brossage.

Les toiles ont subi un traitement spécial imperméabilisant et anti-salissure qui leur permet de réduire la formation et l'accumulation de salissures.

Pour ne pas altérer ce traitement, le nettoyage de votre toile de store doit être fait en tenant compte des précautions suivantes :

Élimination des taches : suivez les instructions du fabricant de toile. Généralement les taches seront éliminées avec de l'eau froide légèrement

savonneuse. Dans tous les cas, ne jamais utiliser de détergents, de produits abrasifs, d'eau chaude ou d'eau à haute pression pour le nettoyage de votre toile de store.

Précautions particulières :

Ne jamais laisser le store, sans surveillance. Ne jamais laisser le store déployé en cas d'intempéries. Cette pergola est destinée à la protection solaire, bruine ou rosée.

Il est impératif de rentrer les toiles dans leur coffre en cas d'intempéries : vent important, grand vent, vent violent, pluie, grêle ou neige.

Tout surplus de poids (eau, neige, chutes accidentelles de corps étrangers massifs, lacérants ou corrosifs) endommagerait la couverture.

Lorsque le store ou enrouleur, n'a pas été utilisé régulièrement qui est resté un certain temps en position ouverte ou fermée. Il faudra être particulièrement vigilant sur la première manipulation. En effet, la toile peut être collée. Dans ce cas il faut l'aider à se décoller sans forcer sur le moteur.

Pensez à vérifier périodiquement :

Que le serrage des vis soit au maximum

Remettez la toile du toit en tension si besoin.

Lavez les coulisses à l'eau douce.

Nettoyez régulièrement la toile à l'eau douce (suivre les recommandations du fabricant) et entretenez l'armature.

Les pergolas motorisés sont des ensembles mécaniques qui demandent un entretien régulier.

Il est recommandé de rincer les armatures à l'eau douce une fois par mois en particulier à l'intérieur des coulisses pour éviter les infiltrations de poussière.

Un entretien plus approfondi doit avoir lieu au moins une fois par an :

- Vérification de la tension de la toile,
- Vérification de la tension des courroies,
- Vérification des fins de courses du ou des moteurs,
- Vérification des points de fixation en particulier du ou des blocs moteurs,

Recommandations pour les STORES ENROULEURS VERTICAUX ID1

Pour les stores enrouleurs verticaux ID1 – TOUS MODELES – TOUTES TOILES

Dans les endroits exposés, il est conseillé de réduire les largeurs des produits, par exemple d'installer 2 petits stores au lieu d'en mettre un grand. En cas de vent, il faut être très attentif lors des manœuvres car le vent plaque le zip dans les coulisses, ce qui peut bloquer sa descente. La solution consiste à aider la descente du zip à la main et tirer la barre de charge vers le bas pendant la descente de la toile. En cas d'avis de tempête, de vent fort supérieur ou atteignant la classe 2 ou 3*, il est impératif de laisser les toiles remontées.

Produit conforme aux normes CE, selon les critères suivants : * Tableau classe de résistance au vent des stores et protection solaire.

Classe 3 : pour largeur jusqu'à 2,5 m x hauteur 2,80 m / Classe 2 : pour largeur jusqu'à 3 m x hauteur 2,80 m

Le moteur filaire sera proposé en standard :

Nous recommandons l'utilisation de boutons-poussoirs individuels qui imposent aux personnes réalisant les manœuvres de rester à proximité, leur permettant de s'assurer qu'aucun obstacle ne vient perturber la descente du store.

particulièrement si la toile est avec du cristal.

Surveillance et manipulation : L'utilisation de télécommande est déconseillée, sauf en cas de télécommande individuelle, installée comme un bouton poussoir à proximité du store.

Si vous avez choisi l'option moteur radio commandé

Nous recommandons la fourniture d'une manette 1 canal par store, installée à proximité pour éviter les risques d'erreur de manipulation. Il faut systématiquement surveiller visuellement chaque store pendant les opérations de montée et descente de la toile. Il est impératif de s'assurer qu'aucun obstacle ne se situe sur la course de la toile pendant les descentes. Vous devez être particulièrement vigilant si votre toile est avec du cristal (lire précaution ci-dessous)

La garantie ne s'appliquera pas à la toile :

- en cas d'utilisation d'une télécommande multi canal

- en cas d'utilisation professionnelle si le store est radio commandé.

- en cas de store directement intégré dans le profil de la structure avec cristal.

- en cas de non respect des recommandations de manipulations ou dégâts consécutifs aux erreurs de manipulation (particulièrement pour les toiles avec cristal, lire précaution cristal)

Stores enrouleurs verticaux ID1 avec cristal :

La plage d'utilisation idéale du PVC cristal est de 15 à 25°. En deçà ou au delà de ces limites, il convient de surveiller le rideau pendant les manœuvres de descente et de suivre les instructions qui suivent.

Lorsque le cristal est resté enroulé un certain temps, des phénomènes de condensation peuvent l'opacifier légèrement, il faut alors le laisser 24 h déployé avant de retrouver sa transparence.

En cas de grosse chaleur, les spires peuvent adhérer légèrement entre elles, aider manuellement la barre de charge pour la descente du store.

En cas de froid, le cristal se rétracte ce qui peut freiner la descente du store voire entraîner la sortie du zip de son logement, dans ce cas remonter le store, replacer le zip dans son logement si nécessaire, puis redescendre la toile pour que le zip se remette en place.

En cas de grand froid, le cristal se rigidifie et se rétracte. La manipulation n'est pas recommandée. Evitez de le faire fonctionner, laissez le store dans la position du moment, soit déployé ou soit remonté.

Lorsque le store est resté enroulé pendant une longue période, les spires enroulées peuvent adhérer légèrement entre elles, auquel cas, il faut pouvoir accompagner manuellement le store au début de la descente.

Nous ne garantissons pas les dégâts consécutifs aux erreurs de manipulation.

Les toiles tout cristal ou avec cristal ne sont pas garanties pour les stores intégrés dans le profil de la structure.

Attention particulière : Les installations à proximité immédiate d'un front de mer doivent être l'objet d'une attention particulière :

- Démontage à la fin de l'automne et remontage au printemps,
- Rinçage hebdomadaire à l'eau douce pour éliminer les dépôts de sel et les infiltrations de sable en particulier à l'intérieur des coulisses.
- Rinçage à l'eau douce et vérification après chaque tempête

Chauffage infrarouge

Vous pourrez profiter pleinement des soirées fraîches, sous votre pergola tout en apportant une source de chaleur, avec une gamme de chauffage adapté pour l'extérieur.

Recommandation : l'installation de chauffage doit être réalisée par un professionnel selon les recommandations du fabricant.

Vous ne devez jamais laisser la toile déployée sans surveillance. La bruine n'est pas susceptible de créer une poche d'eau, mais ne vous laissez pas surprendre par une fine pluie plus intense qui pourrait dégrader votre toile en créant une poche d'eau. Soyez doublement vigilant, si vous avez installé sous votre pergola des chauffages extérieurs.

Utilisation hivernale :

La neige et les glaces sont susceptibles de détruire l'installation.

La pergola ne doit pas être utilisée en cas d'intempéries et par grand froid. La neige, l'eau ou autres éléments doivent être déblayés en suivant pour éviter le surplus de poids qui pourrait endommager la couverture.

Assurez-vous que la toile est exempte de neige et de glace avant d'activer l'installation.

Recommandations et résolutions des principales causes de dysfonctionnement :

Descellement du mur :

- Visserie non adaptée à la composition du mur.
- Vérifier la bonne mise en place des supports, suivre les indications sur la notice.

Store de travers :

- Vérification du bon niveau des supports de fixation. Refaire correctement la mise à niveau.

Suite recommandations et résolutions des principales causes de dysfonctionnement :

Toile:

Vérifiez que la toile ne soit pas enroulée à l'envers

Vérifiez qu'il n'y ait pas un mauvais parallélisme de la structure.

Effet de plissage : ils se produisent pendant la confection et lors du pliage. Des effets de marbrure peuvent apparaître.

Ils ne diminuent en rien la qualité et l'efficacité de la toile du store.

Gaufrage : au niveau des ourlets, des coutures et des lés, plusieurs épaisseurs de tissu sur le tube d'enroulement peuvent provoquer des tensions qui produisent des ondulations (gaufrage ou chevrons)

Nous vous rappelons qu'une toile de store ne sera jamais tendue complètement et qu'elle aura un phénomène de pochage naturel

Moteur

Problème de fonctionnement :

Le moteur, après 4 minutes d'utilisation intensive peut s'être mis en sécurité, dans ce cas, attendre 30 minutes avant réutilisation

Pensez à vérifier l'arrivée de l'alimentation du courant sur le moteur et le branchement conforme des fils moteurs.

Les produits de la gamme Idéeà Terrasse® sont garantis dans les conditions suivantes :

Armatures : l'armature est garantie pendant 5 ans, hors usure normale et sauf pièces mobiles garanties 2 ans. (voir tableau ci-dessous % de vétusté appliqué)

La garantie du laquage s'applique à la tenue de la laque sur son support et à la conservation du coloris. Le laquage est garanti 2 ans en atmosphère normale.

Toiles : se référer aux garanties des fabricants*, la garantie confection est de 2 ans,

les toiles avec cristal 1 an sous réserve de bonne utilisation

La motorisation* est garantie 5 ans par le fabricant (à l'exception de certains automatismes qui sont garantis 2 ans)

(*) Les durées de garantie et conditions générales de vente des toiles, moteurs et télécommandes sont celles des fabricants.

	Garantie 5 ans (% de vétusté appliqué)
1 ^{er} année	100
2 ^e année	80
3 ^e année	60
4 ^e année	40
5 ^e année	20

La garantie s'exerce dans les conditions définies ci-après :

- Pendant la période de garantie, Abritez-vous chez nous, remplacera gratuitement la pièce ou la partie reconnue défectueuse, à l'exclusion de tous frais et de tout autre dédommagement, à quel que titre que ce soit.

La garantie couvre uniquement les problèmes liés aux vices de fabrication du matériel. Si le produit présente un défaut de toile ou de pièce durant la période de garantie, la garantie se limite à l'échange à nos frais de la ou des pièce(s) défectueuse(s) hors main d'œuvre.

- Toute réclamation devra être adressée dans les dix jours après constatation du défaut, accompagnée de la facture d'achat et d'une photo de la pièce défectueuse, par lettre recommandée avec accusé de réception à : Socotex – *Abritez-vous chez nous* – Service réclamation – Zone Industrielle – 14600 Honfleur

Au titre de la garantie, la seule obligation incombant au fabricant sera le remplacement gratuit ou la réparation du produit ou de l'élément reconnu défectueux par ses services. Toute réparation à la charge du vendeur s'entend matériel rendu en son atelier ou son usine ; les frais de port aller et retour, les frais de déplacement du personnel, la main d'œuvre, restent à la charge de l'acheteur qui ne pourra réclamer, par ailleurs, aucune indemnité d'immobilisation. Les pièces défectueuses et remplacées gratuitement seront notamment mises à la disposition du vendeur et redeviennent sa propriété.

La garantie est personnelle à l'acheteur et non transmissible

La présentation du certificat de garantie sera rigoureusement exigée lorsque la garantie sera invoquée.

La pièce doit être tenue à la disposition des experts du groupe *Abritez-vous chez nous* ou de sa compagnie d'assurance. Selon le problème, nous pouvons aussi vous demander de nous retourner la pièce contestée sous 15 jours, pour analyse dans nos locaux, et si, après analyse, le défaut n'est pas avéré, la pièce vous sera facturée.

- Le remplacement n'a pas pour conséquence de prolonger la durée de la présente garantie.

La garantie n'est valable que pour une utilisation et un entretien correct du matériel et si les recommandations ont été respectées.

La garantie n'est valable que pour une utilisation et un entretien corrects du matériel.

La garantie ne couvre pas :

La détérioration provoquée par l'usage abusif, les mauvaises manipulations, chutes ou accidents.

Si vous avez laissé l'installation sans surveillance. Ces produits sont des installations démontables qui ne sont pas conçues pour résister à tous les temps, vous devez impérativement replier ou démonter votre installation en cas de conditions climatiques très mauvaises ou inhabituelles.

Vous ne devez laisser, en aucun cas, la toile déployée avec un surplus de poids (eau, neige, grêle, chutes accidentelles de corps étrangers massifs, lacérants ou corrosifs, etc...).

Les dommages liés à la mauvaise manipulation des produits

Toute installation non conforme au plan de montage

Le fabricant ne peut être tenu responsable de l'installation et des problèmes liés aux erreurs de montage, équerrage, fixation, réglage des moteurs.

Tous dégâts, défauts ou dysfonctionnements résultant d'un usage non conforme à la notice d'utilisation et des recommandations

Tous dommages causés par l'utilisation climatique inappropriée : pluie, vent

Tous dommages causés par la foudre ou à des conditions climatiques inhabituelles : pluies, vent, grand vent, foudre, choc, vent violent, etc... ;

- les imperfections des toiles telles que marbrures, gaufrages, plis, dus aux manipulations lors de la confection ou de son installation

- les défauts provenant du vieillissement et de l'usure normale de la toile ou de l'armature ;

- les conséquences de conditions d'installation, d'environnement ou d'utilisation ne correspondant pas à des conditions normales, aux usages de la profession, aux normes en vigueur ou à la destination de la toile ;
- la réparation de dommages ou défauts résultant d'accidents ou de négligences non-imputables à Abritez-vous chez nous ou résultant de la force majeure.
- Toute installation ne respectant pas des normes en vigueur et préconisations données par le fabricant.
- Tous dégâts, défauts ou dysfonctionnements résultant d'un usage non conforme à la notice d'installation
- aux défauts de montage, fautes de manœuvre de l'utilisateur, projections de produits divers, accrochage d'objets sur la toile ou sur l'armature, chute d'objets, chocs, accidents de voirie, vandalisme, brûlures de cigarettes ou autres, incendie.
- au défaut d'entretien ou à l'utilisation de produits ou instruments inadaptés : il ne doit être employé ni détergent, produit chimique ou solvant, ni racle ou autre instrument risquant de détériorer la surface ;
- La garantie du laquage s'applique à la tenue de la laque sur son support et à la conservation du coloris, elle ne prend pas en compte les rayures, chocs, égratignures, salissures de la laque dues aux manipulations ou aux gestes malveillants postérieures à la date de réception. Le laquage est garanti en atmosphère normale ce qui n'est pas le cas en atmosphère marine (front de mer).
- Tous dommages causés ou accentués par une tentative de réparation, ou remplacement ou à l'entretien de composants endommagés du fait d'une utilisation anormale du produit.
- La garantie ne couvre pas, les cas d'installations et d'utilisations, comme les utilisations trop intensives, les installations dans des endroits trop exposés au vent ou à des conditions climatiques spéciales, les déplacements fréquents du matériel, les installations non sécurisés.

La garantie est caduque si une modification du produit est entreprise sans l'accord explicite du fabricant.

Sont notamment exclus tous dommages liés ou dus au non-respect des recommandations suivantes :

L'installation doit se faire sur un endroit approprié, à l'écart des lignes électriques à haute tension ou autre.
Ne pas laisser les enfants seuls et sans surveillance manipuler les produits.,
Ne pas sauter ou monter sur les produits. Ne pas suspendre d'objet ou matériel divers sur l'armature.
Il est impératif de laisser les produits en position repliée en cas d'intempéries : vent, pluies, grêle ou neige.

Si votre toit est en bâche PVC et a reçu le classement aux normes de sécurité en vigueur ; il convient néanmoins de ne pas mettre celle-ci au contact d'une flamme ou d'une source de chaleur à moins d'un mètre de distance.
Cet abri ne permet en aucun cas de stocker des produits chimiques instables ou explosifs.

Afin de préserver leur bon fonctionnement, ces structures mécaniques nécessitent un entretien régulier :

Nettoyage des parties creuses (coulisses, coffres, etc..) à l'eau douce,
Contrôle de l'usure et graissage des parties mobiles (chariots, roulettes, poulies..)
Vérification de la tension des courroies et câbles et remplacement si nécessaire,
Vérification des fixations murales et pièces de connexion,
Vérification de la stabilité de l'équerrage,
Vérification des fins de course moteur.

Ces vérifications sont recommandées une fois par an dans un environnement normal (jardin, maison particulière), deux fois par an pour un usage professionnel régulier et au minimum une fois avant le début de la saison forte.

Il est recommandé au professionnel installateur de proposer un contrat d'entretien avec visite annuelle. Tout particulièrement en bord de mer et pour les environnements agressifs où il est fortement recommandé au professionnel installateur de proposer un contrat d'entretien annuel avec démontage à la fin de la saison et hivernage.

Les tempêtes peuvent projeter le sable et les embruns sur de grandes distances et à des hauteurs de plusieurs mètres. Si les structures n'ont pas été démontées, il est nécessaire de les examiner attentivement après des événements météorologiques violents, les accumulations de sable dans les parties creuses et autour des pièces mobiles peuvent provoquer des dégâts irréversibles.

Toute anomalie doit être corrigée immédiatement en relation avec un professionnel compétent avant que les dégâts ne soient irréversibles.

Pour toute première installation d'un produit de la gamme Idéeà Terrasse, une assistance à la pose est très fortement recommandée. A cet effet, nous proposons une formation sur chantier par un de nos techniciens formateurs. Toute intervention liée à un problème de pose sera facturée. La qualité du résultat final dépend étroitement de la qualité de la prise de cote qui doit être d'une grande précision. Tout défaut d'équerrage, de verticalité, d'horizontalité, pourra entraîner un défaut de fonctionnement. Il est indispensable de vérifier les éléments suivants (selon le cas) avant la pose : Verticalité et rectitude des murs, Horizontalité et déclivité du sol, Equerrage des murs d'angle, etc...

Les défauts d'équerrage du sol et des murs porteurs devront être compensés par du calage ou par l'ajustement des longueurs des profilés (à mentionner sur la commande).

Toutes les cotes doivent être prises par rapport à un point 0 précis. Un géomètre pourra éventuellement vous aider.

De même, il est nécessaire de vous assurer que vos techniciens maîtrisent les réglages des moteurs choisis avant la pose, une erreur de branchement ou de réglage de fin de course peut avoir des conséquences lourdes.»

Recommandations et garantie gamme **Idéeà Terrasse®**
modèle ID3

Recommandations :

Nous vous recommandons de lire attentivement la notice d'utilisation jointe à votre matériel avant toute utilisation et de suivre scrupuleusement toutes les consignes d'installation, d'utilisation et d'entretenir votre matériel régulièrement.

Responsabilité de l'installateur

Vous êtes habilité à passer les commandes. Vous avez choisi et vérifié tous les éléments techniques, et les conditions générales de vente que vous acceptez et vous n'aurez besoin d'aucune assistance technique (même téléphonique) pour la pose et les réglages. Vous vous engagez à assurer le service après-vente des produits que vous installez, fourniture des pièces reconnues défectueuses par Abritez-vous chez nous (Socotex) après expertise, par nos services techniques à Honfleur et d'en assurer l'échange sous garantie. L'installateur et l'utilisateur s'interdisent de modifier techniquement de quelque manière que ce soit nos produits. Pour toute réclamation, suivre la procédure de SAV.

Vous devez prendre connaissance du document « Généralités et précisions Gamme Idéeà Terrasse® » car La gamme Idéeà Terrasse s'adresse à des professionnels installateurs – distributeurs dont le savoir-faire est indispensable.

AVANT de signer le bon de transport.

Il est essentiel de bien contrôler l'état et le nombre des colis à réception de la marchandise et de faire sur la lettre de voiture du transporteur les réserves éventuellement nécessaires **en suivant à la lettre la PROCEDURE DE RECEPTION DE MARCHANDISES**

(cf. document procédure de réception de marchandises). En cas de dommage apparent, il faut impérativement inscrire la nature de l'avarie (ex : toile déchirée, profil rayé, choc apparent, marchandise manquante, etc...) Attention, « colis ou marchandise abîmés », « colis ouvert » ou « marchandise endommagée », « sous réserve de déballage » ces mentions n'ont aucune valeur légale. Il est recommandé de prendre des photos. Dater, signer lisiblement, apposer le cachet de la société.

2. Confirmer impérativement les réserves par lettre recommandée adressée au transporteur dans un délai maximum de 3 jours ouvrables suivant la réception des marchandises (selon l'article L133-3 du code de Commerce).

Seules ces 2 conditions réunies peuvent rendre votre réclamation valable, aucune réclamation ne sera prise en compte si rien n'est stipulé, sous la forme indiquée ci-dessus, sur le bon de transport.

Avant toute installation, il est fortement recommandé de vérifier les règles d'urbanisme qui peuvent s'appliquer et s'assurer que toutes les autorisations nécessaires ont été obtenues.

Fixation : assurez-vous de la solidité du support de fixation (mur ou autre, sol). Procurez-vous les éléments de fixation appropriés pour un montage conforme. En cas de doute, veuillez consulter un expert en la matière.

Prévoyez au minimum deux personnes pour transporter et manipuler les éléments avec précaution, afin d'éviter les dégradations et soyez particulièrement vigilants lors du transport et du positionnement des pièces de grandes dimensions.

Déballer les pièces avec précaution :

Prévoyez une bâche ou autre pour protéger les pièces posées au sol

Attention de ne pas couper la toile ou rayer les composants avec une lame de cutter ou autre.

Suivez scrupuleusement la notice de montage.

Non fournis avec les structures :

Visserie - boulonnerie nécessaires pour les fixations aux murs, sols ou autres.

Prévoir de la graisse pour y tremper les boulons inox au moment de l'installation, ceci n'altère pas le serrage de la vis mais évite d'abîmer les points de fixation des structures en aluminium.

Laquer, une fois l'installation terminée, toutes les parties qui ont subi un éclat ou qui sont à l'origine sans laquage. Si ces précautions ne sont pas prises la corrosion risque de s'infiltrer par ces endroits.

Si votre pergola est équipée de stores verticaux ou de rideau, il faudra également prévoir la visserie nécessaire à la fixation des stores ou rideaux sur votre pergola.

Conseils d'utilisation de votre toile de store

Respectez les quelques recommandations suivantes :

La toile apporte une véritable protection solaire, elle évite l'éblouissement et la chaleur selon la toile installée, elle peut apporter, selon modèle une protection contre la brume et les pluies si toile étanche avec inclinaison indispensable soit une pente minimum admissible de 15 % en cas de pluie et vous devez respecter les précautions particulières ci-dessous.

Évitez de replier un vélum avec la toile humide pour une longue période.

Si vous devez replier votre vélum humide, redéployez le dès que possible pour faire sécher la toile.

Dans le cas du vélum, votre toile, une fois repliée doit être protégée (couvre-vagues ou autre).

De légères imperfections telles que marbrures, gaufrage ou plis sont susceptibles d'apparaître à l'utilisation de votre store.

Ces irrégularités, à peine perceptibles, sont inhérentes à la nature de la fibre acrylique et n'altèrent en rien la qualité et les performances de votre toile.

Veillez couramment à dépoussiérer au maximum votre store pour éliminer les dépôts par aspiration, soufflage d'air, battage ou brossage.

Le nettoyage de votre toile de store doit être fait en tenant compte des précautions suivantes :

Élimination des taches : suivez les instructions du fabricant de toile. Généralement les taches seront éliminées avec de l'eau froide légèrement savonneuse. Dans tous les cas, **ne jamais utiliser** de détergents, de produits abrasifs, d'eau chaude ou d'eau à haute pression pour le nettoyage de votre toile de store.

Précautions particulières :

Ne jamais laisser l'installation sans surveillance. Ne jamais laisser le vélum déployé en cas de fortes intempéries.

Il est impératif de replier le vélum en cas de fortes intempéries : grand vent, vent violent, fortes pluies, grêle ou neige.

Dans le cas de toile fixe ou de vélum, tout surplus de poids (eau, neige, chutes accidentelles de corps étrangers massifs, lacérants ou corrosifs) endommagerait la couverture.

Pensez à vérifier périodiquement :

Remettez la toile du toit en tension si besoin.

Nettoyez régulièrement la toile à l'eau douce (suivre les recommandations du fabricant) et entretenez l'armature.

Les installations à proximité immédiate d'un front de mer doivent être l'objet d'une attention particulière :

- Démontage à la fin de l'automne et remontage au printemps,
- Rinçage hebdomadaire à l'eau douce pour éliminer les dépôts de sel et les infiltrations de sable.
- Rinçage à l'eau douce et vérification après chaque tempête

Utilisation hivernale :

La neige et les glaces sont susceptibles de détruire l'installation.
la neige doit être déblayée en suivant pour éviter le surplus de poids qui pourrait endommager la couverture.

Recommandations et résolutions des principales causes de dysfonctionnement :

Les produits de la gamme Idéeà Terrasse® sont garantis dans les conditions suivantes :

Armatures : l'armature est garantie pendant 5 ans, hors usure normale et sauf pièces mobiles garanties 2 ans. (voir tableau ci-dessous % de vétusté appliqué)

La garantie du laquage s'applique à la tenue de la laque sur son support et à la conservation du coloris. Le laquage est garanti 2 ans en atmosphère normale.

Toiles : se référer aux garanties des fabricants*, la garantie confection est de 2 ans, les toiles avec cristal 1 an sous réserve de bonne utilisation

La motorisation* est garantie 5 ans par le fabricant (à l'exception de certains automatismes qui sont garantis 2 ans)

(*) Les durées de garantie et conditions générales de vente des toiles, moteurs et télécommandes sont celles des fabricants.

	Garantie 5 ans (% de vétusté appliqué)
1 ^{er} année	100
2 ^e année	80
3 ^e année	60
4 ^e année	40
5 ^e année	20

La garantie s'exerce dans les conditions définies ci-après :

- Pendant la période de garantie, Abritez-vous chez nous, remplacera gratuitement la pièce ou la partie reconnue défectueuse, à l'exclusion de tous frais et de tout autre dédommagement, à quel que titre que ce soit.

La garantie couvre uniquement les problèmes liés aux vices de fabrication du matériel. Si le produit présente un défaut de toile ou de pièce durant la période de garantie, la garantie se limite à l'échange à nos frais de la ou des pièce(s) défectueuse(s) hors main d'œuvre.

- Toute réclamation devra être adressée dans les dix jours après constatation du défaut, accompagnée de la facture d'achat et d'une photo de la pièce défectueuse, par lettre recommandée avec accusé de réception à : Socotex – *Abritez-vous chez nous* – Service réclamation – Zone Industrielle – 14600 Honfleur

Au titre de la garantie, la seule obligation incombant au fabricant sera le remplacement gratuit ou la réparation du produit ou de l'élément reconnu défectueux par ses services. Toute réparation à la charge du vendeur s'entend matériel rendu en son atelier ou son usine ; les frais de port aller et retour, les frais de déplacement du personnel, la main d'œuvre, restent à la charge de l'acheteur qui ne pourra réclamer, par ailleurs, aucune indemnité d'immobilisation. Les pièces défectueuses et remplacées gratuitement seront notamment mises à la disposition du vendeur et redeviennent sa propriété. La garantie est personnelle à l'acheteur et non transmissible

La présentation du certificat de garantie sera rigoureusement exigée lorsque la garantie sera invoquée.

La pièce doit être tenue à la disposition des experts du groupe *Abritez-vous chez nous* ou de sa compagnie d'assurance. Selon le problème, nous pouvons aussi vous demander de nous retourner la pièce contestée sous 15 jours, pour analyse dans nos locaux, et si, après analyse, le défaut n'est pas avéré, la pièce vous sera facturée.

- Le remplacement n'a pas pour conséquence de prolonger la durée de la présente garantie.

La garantie n'est valable que pour une utilisation et un entretien correct du matériel et si les recommandations ont été respectées.

La garantie n'est valable que pour une utilisation et un entretien corrects du matériel.

La garantie ne couvre pas

La détérioration provoquée par l'usage abusif, les mauvaises manipulations, chutes ou accidents.

Si vous avez laissé l'installation sans surveillance. Ces produits sont des installations démontables qui ne sont pas conçues pour résister à tous les temps, vous devez impérativement replier ou démonter votre installation en cas de conditions climatiques très mauvaises ou inhabituelles.

Vous ne devez laisser, en aucun cas, la toile déployée avec un surplus de poids (eau, neige, grêle, chutes accidentelles de corps étrangers massifs, lacérants ou corrosifs, etc...).

Les dommages liés à la mauvaise manipulation des produits

Toute installation non conforme au plan de montage

Le fabricant ne peut être tenu responsable de l'installation et des problèmes liés aux erreurs de montage, équerrage, fixation, réglage des moteurs.

Tous dégâts, défauts ou dysfonctionnements résultant d'un usage non conforme à la notice d'utilisation et des recommandations

Tous dommages causés par la foudre ou à des conditions climatiques inhabituelles : grand vent, foudre, choc, vent violent, neige, etc... ;

- les imperfections des toiles telles que marbrures, gaufrages, plis, dus aux manipulations lors de la confection ou de son installation

- les défauts provenant du vieillissement et de l'usure normale de la toile ou de l'armature ;

- les conséquences de conditions d'installation, d'environnement ou d'utilisation ne correspondant pas à des conditions normales, aux usages de la profession, aux normes en vigueur ou à la destination de la toile ;

- la réparation de dommages ou défauts résultant d'accidents ou de négligences non-imputables à Abritez-vous chez nous ou résultant de la force majeure.

- Toute installation ne respectant pas des normes en vigueur et préconisations données par le fabricant.

- Tous dégâts, défauts ou dysfonctionnements résultant d'un usage non conforme à la notice d'installation

- aux défauts de montage, fautes de manœuvre de l'utilisateur, projections de produits divers, accrochage d'objets sur la toile ou sur l'armature, chute d'objets, chocs, accidents de voirie, vandalisme, brûlures de cigarettes ou autres, incendie.

- au défaut d'entretien ou à l'utilisation de produits ou instruments inadaptés : il ne doit être employé ni détergent, produit chimique ou solvant, ni racle ou autre instrument risquant de détériorer la surface ;

- La garantie du laquage s'applique à la tenue de la laque sur son support et à la conservation du coloris, elle ne prend pas en compte les rayures, chocs, égratignures, salissures de la laque dues aux manipulations ou aux gestes malveillants postérieures à la date de réception,.

- Tous dommages causés ou accentués par une tentative de réparation, ou remplacement ou à l'entretien de composants endommagés du fait d'une utilisation anormale du produit.

- La garantie ne couvre pas, les cas d'installations et d'utilisations, comme les utilisations trop intensives, les installations dans des endroits trop exposés au vent ou à des conditions climatiques spéciales, les déplacements fréquents du matériel, les installations non sécurisés.

La garantie est caduque si une modification du produit est entreprise sans l'accord explicite du fabricant.

Sont notamment exclus tous dommages liés ou dus au non-respect des recommandations suivantes :

L'installation doit se faire sur un endroit approprié, à l'écart des lignes électriques à haute tension ou autre.

Ne pas laisser les enfants seuls et sans surveillance manipuler les produits,

Ne pas sauter ou monter sur les produits. Ne pas suspendre d'objet ou matériel divers sur l'armature.

Il est impératif de laisser les produits en position repliée en cas de fortes intempéries : vent, vent violent, fortes pluies, grêle ou neige.

Si votre toit est en bâche PVC et a reçu le classement aux normes de sécurité en vigueur ; il convient néanmoins de ne pas mettre celle-ci au contact d'une flamme ou d'une source de chaleur à moins d'un mètre de distance.

Cet abri ne permet en aucun cas de stocker des produits chimiques instables ou explosifs.

Chauffage infrarouge

Vous pourrez profiter pleinement des soirées fraîches, sous votre pergola tout en apportant une source de chaleur, avec une gamme de chauffage adapté pour l'extérieur.

Recommandation : l'installation de chauffage doit être réalisée par un professionnel selon les recommandations du fabricant.

Vous ne devez jamais laisser le chauffage allumé ou la toile déployée sans surveillance. La pluie est susceptible de créer une poche d'eau, et ne vous laissez pas surprendre par pluie intense qui pourrait dégrader votre toile en créant une poche d'eau. Soyez doublement vigilant, si vous avez installé sous votre pergola des chauffages extérieurs.

Afin de préserver leur bon fonctionnement, ces structures mécaniques nécessitent un entretien régulier :

Il est recommandé au professionnel installateur de proposer un contrat d'entretien avec visite annuelle. Tout particulièrement en bord de mer et pour les environnements agressifs où il est fortement recommandé au professionnel installateur de proposer un contrat d'entretien annuel avec démontage à la fin de la saison et hivernage.

Les tempêtes peuvent projeter le sable et les embruns sur de grandes distances et à des hauteurs de plusieurs mètres. Si les structures n'ont pas été démontées, il est nécessaire de les examiner attentivement après des événements météorologiques violents, les accumulations de sable dans les parties creuses et autour des pièces mobiles peuvent provoquer des dégâts irréversibles.

Toute anomalie doit être corrigée immédiatement en relation avec un professionnel compétent avant que les dégâts ne soient irréversibles.

Pour toute première installation d'un produit de la gamme Idéeà Terrasse, une assistance à la pose est très fortement recommandée. A cet effet, nous proposons une formation sur chantier par un de nos techniciens formateurs. Toute intervention liée à un problème de pose sera facturée. La qualité du résultat final dépend étroitement de la qualité de la prise de cote qui doit être d'une grande précision. Tout défaut d'équerrage, de verticalité, d'horizontalité, pourra entraîner un défaut de fonctionnement. Il est indispensable de vérifier les éléments suivants (selon le cas) avant la pose : Verticalité et rectitude des murs, Horizontalité et déclivité du sol, Equerrage des murs d'angle, etc...

Les défauts d'équerrage du sol et des murs porteurs devront être compensés par du calage ou par l'ajustement des longueurs des profilés (à mentionner sur la commande).

Toutes les cotes doivent être prises par rapport à un point 0 précis. Un géomètre pourra éventuellement vous aider.

De même, si installation de produit optionnel motorisé, il est nécessaire de vous assurer que vos techniciens maîtrisent les réglages des moteurs choisis avant la pose, une erreur de branchement ou de réglage de fin de course peut avoir des conséquences lourdes.»

Recommandations et garantie gamme Idéeà Terrasse® / STORE VERTICAL ZIP ID1

Les produits de la gamme Idéeà Terrasse® sont garantis dans les conditions suivantes :

Armatures : l'armature est garantie pendant 5 ans, hors usure normale et sauf pièces mobiles garanties 2 ans. (voir tableau ci-dessous % de vétusté appliqué)

La garantie du laquage s'applique à la tenue de la laque sur son support et à la conservation du coloris.

Le laquage est garanti 2 ans en atmosphère normale.

Toiles : se référer aux garanties des fabricants*, la garantie confection est de 2 ans, les toiles avec cristal 1 an, sous réserve de bonne utilisation

La motorisation* est garantie de 2 à 5 ans selon le fabricant.

(*) **Les durées de garantie et conditions générales de vente des toiles, moteurs et télécommandes sont celles des fabricants.**

	Garantie 5 ans (% de vétusté appliqué)
1 ^{er} année	100
2 ^e année	80
3 ^e année	60
4 ^e année	40
5 ^e année	20

La présente garantie ne couvre pas les frais de main-d'œuvre, ni ceux qui résultent des opérations de démontage, remontage, ni le transport.

Avis important :

Nous vous recommandons de lire attentivement la notice d'utilisation jointe à votre matériel avant toute utilisation et de **suivre scrupuleusement toutes les consignes d'installation, d'utilisation et d'entretenir votre matériel régulièrement.**

La gamme Idéeà Terrasse doit être installée par des professionnels installateurs – distributeurs dont le savoir-faire est indispensable. (lire attentivement nos généralités et précisions Gamme Idéeà Terrasse)

Les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire, qui lors de la livraison se doit de vérifier l'état des marchandises et de suivre les instructions suivantes. A défaut aucune réclamation ne sera acceptée.

AVANT de signer le bon de transport.

Il est essentiel de bien contrôler l'état et le nombre des colis à réception de la marchandise et de faire sur la lettre de voiture du transporteur les réserves éventuellement nécessaires **en suivant à la lettre la PROCEDURE DE RECEPTION DE MARCHANDISES**

(cf. *document procédure de réception de marchandises*). En cas de dommage apparent, il faut impérativement inscrire la nature de l'avarie (ex : toile déchirée, profil rayé, choc apparent, marchandise manquante, etc...) Attention, « colis ou marchandise abîmés », « colis ouvert » ou « marchandise endommagée », « sous réserve de déballage » ces mentions n'ont aucune valeur légale. Il est recommandé de prendre des photos. Dater, signer lisiblement, apposer le cachet de la société.

2. Confirmer impérativement les réserves par lettre recommandée adressée au transporteur dans un délai maximum de 3 jours ouvrables suivant la réception des marchandises (selon l'article L133-3 du code de Commerce).

Seules ces 2 conditions réunies peuvent rendre votre réclamation valable, aucune réclamation ne sera prise en compte si rien n'est stipulé, sous la forme indiquée ci-dessus, sur le bon de transport.

Avant toute installation, il est fortement recommandé de vérifier les règles d'urbanisme qui peuvent s'appliquer et s'assurer que toutes les autorisations nécessaires ont été obtenues.

Responsabilité de l'installateur

Vous êtes habilité à passer les commandes. Vous avez choisi et vérifié tous les éléments techniques, et les conditions générales de vente que vous acceptez et vous n'aurez besoin d'aucune assistance technique (même téléphonique) pour la pose et les réglages. Vous vous engagez à assurer le service après-vente des produits que vous installez, fourniture des pièces reconnues défectueuses par Abritez-vous chez nous (Socotex) après expertise, par nos services techniques à Honfleur et d'en assurer l'échange sous garantie. L'installateur et l'utilisateur s'interdisent de modifier techniquement de quelque manière que ce soit nos produits. Pour toute réclamation, suivre la procédure de SAV.

La garantie s'exerce dans les conditions définies ci-après :

- Pendant la période de garantie, Abritez-vous chez nous, remplacera gratuitement la pièce ou la partie reconnue défectueuse, à l'exclusion de tous frais et de tout autre dédommagement, à quel que titre que ce soit.

La garantie couvre uniquement les problèmes liés aux vices de fabrication du matériel. Si le produit présente un défaut de toile ou de pièce durant la période de garantie, la garantie se limite à l'échange à nos frais de la ou des pièce(s) défectueuse(s) hors main d'œuvre.

- Toute réclamation devra être adressée dans les dix jours après constatation du défaut, accompagnée de la facture d'achat et d'une photo de la pièce défectueuse, par lettre recommandée avec accusé de réception à : Socotex – *Abritez-vous chez nous* – Service réclamation – Zone Industrielle – 14600 Honfleur

Au titre de la garantie, la seule obligation incombant au fabricant sera le remplacement gratuit ou la réparation du produit ou de l'élément reconnu défectueux par ses services. Toute réparation à la charge du vendeur s'entend matériel rendu en son atelier ou son usine ; les frais de port aller et retour, les frais de déplacement du personnel, la main d'œuvre, restent à la charge de l'acheteur qui ne pourra réclamer, par ailleurs, aucune indemnité d'immobilisation. Les pièces défectueuses et remplacées gratuitement seront notamment mises à la disposition du vendeur et redeviennent sa propriété. La garantie est personnelle à l'acheteur et non transmissible

La présentation du certificat de garantie sera rigoureusement exigée lorsque la garantie sera invoquée.

Cette garantie est limitée uniquement à la fourniture de la pièce préalablement reconnue défectueuse par notre usine, et à l'exclusion des éléments qui concernent la présentation, la peinture ou l'esthétique en général. Sont exclus tous frais de port, de dépose, de repose, de frais induits ou autres travaux. Seul le fabricant de la toile est habilité à expertiser un vice de fabrication sur chantier et à autoriser la prise en charge de la toile et de sa confection, sa mise en place restant à la charge de l'installateur. En aucun cas l'utilisateur ne pourra exiger le remplacement complet des produits.

La pièce doit être tenue à la disposition des experts de Socotex ou de sa compagnie d'assurance. Selon le problème, nous pouvons aussi vous demander de nous retourner la pièce contestée sous 15 jours, pour analyse dans nos locaux, et si, après analyse, le défaut n'est pas avéré, la pièce vous sera facturée.

- Le remplacement n'a pas pour conséquence de prolonger la durée de la présente garantie.

La garantie n'est valable que pour une utilisation et un entretien correct du matériel et si les recommandations ont été respectées.

Ne connaissant pas la destination des produits (bords de mer, endroits corrosifs...) nous n'assurons aucune garantie anti-corrosion sur nos structures et pièces détachées.

La garantie n'est valable que pour une utilisation et un entretien correct du matériel.

La garantie ne couvre pas

La détérioration provoquée par l'usage abusif ou très intensif, les mauvaises manipulations, chutes ou accidents.

L'usure normale de la toile et des zips.

Les usures prématurées ou liées à l'environnement du produit (lieu venté ou très exposé, lieu soumis régulièrement à des conditions climatiques défavorables qui exposent ou agressent fortement les matériaux)

Si vous avez laissé l'installation sans surveillance.

Ne jamais laisser la toile déployée en cas de fortes intempéries.

Il est impératif de laisser la toile dans son coffre en cas de fortes intempéries : grand vent, vent violent, fortes pluies, grêle ou neige.

Tout surplus de poids sur la toile (eau, neige, chutes accidentelles de corps étrangers massifs, lacérants ou corrosifs, obstacle) qui endommagerait le store.

Les dommages liés à la mauvaise manipulation des produits

Toute installation non conforme au plan de montage

Le fabricant ne peut être tenu responsable de l'installation et des problèmes liés aux erreurs de montage, fixation, réglage des moteurs ou mauvais équilibrage.

Tous dégâts, défauts ou dysfonctionnements résultant d'un usage non conforme à la notice d'utilisation.

Tous dommages causés par la foudre ou à des conditions climatiques inhabituelles : grand vent, foudre, choc, vent violent, neige, etc... ;

- les imperfections des toiles telles que marbrures, gaufrages, plis, dus aux manipulations lors de la confection ou de son installation

- les défauts provenant du vieillissement et de l'usure normale de la toile ou de l'armature ;

- les conséquences de conditions d'installation, d'environnement ou d'utilisation ne correspondant pas à des conditions normales, aux usages de la profession, aux normes en vigueur ou à la destination de la toile ;

- la réparation de dommages ou défauts résultant d'accidents ou de négligences non imputables à Abritez-vous chez nous ou résultant de la force majeure.

- Toute installation ne respectant pas des normes en vigueur et préconisations données par le fabricant.

- Tous dégâts, défauts ou dysfonctionnements résultant d'un usage non conforme à la notice d'installation

- Tous dégâts résultant d'un défaut de montage, de fautes de manœuvre de l'utilisateur, de projections de produits divers, d'accrochage d'objets sur la toile ou sur l'armature, de chute d'objets, de chocs, d'accidents de voirie, de vandalisme, de brûlures de cigarettes ou autres, d'incendie.

- au défaut d'entretien ou à l'utilisation de produits ou instruments inadaptés : il ne doit être employé ni détergent, produit chimique ou solvant, ni racle ou autre instrument risquant de détériorer la surface ;

- les rayures, salissures de la laque postérieures à la date de réception,

- Tous dommages causés ou accentués par une tentative de réparation, ou remplacement ou à l'entretien de composants endommagés du fait d'une utilisation anormale du produit.

- la détérioration provoquée par l'usage abusif, les mauvaises manipulations, chutes ou accidents.

- Si vous laissez, la toile de votre store descendue, malgré les recommandations, en cas de fortes intempéries ou vent, les zips sont susceptibles de sortir des coulisses. Même, s'il sera possible de réinstaller le zip dans sa coulisse, il faut veiller à ce que ce type d'incident ne se reproduise pas. Si le zip est délogé en force à plusieurs reprises, vos dents de zip s'abîment prématurément et le système d'enroulement n'est plus performant. Dans ce cas il faudra changer l'intégralité de la toile.

La garantie est caduque si une modification du produit est entreprise sans l'accord explicite du fabricant.

Sont notamment expressément exclus tous dommages liés ou dus aux non respect des recommandations et précautions suivantes :

L'installation doit se faire sur un endroit approprié, à l'écart des lignes électriques à haute tension ou autre.

Ne pas laisser les enfants seuls et sans surveillance manipuler les produits.

Ne pas sauter ou monter sur les produits. Ne pas suspendre d'objet ou matériel divers sur l'armature.

Il est impératif de laisser les produits en position repliée en cas de fortes intempéries : vent violent, fortes pluies, grêle ou neige abondante.

Si votre toile est en bâche PVC et a reçu le classement au norme de sécurité en vigueur ; il convient néanmoins de ne pas mettre celle-ci au contact d'une flamme ou d'une source de chaleur à moins d'un mètre de distance.

Précautions particulières :

Toile :

Le choix de la toile doit être fait pas le professionnel distributeur –installateur en fonction, du modèle, de son installation et de son utilisation (et suivant les recommandations des fabricants de toiles)

A savoir : les toiles étanches n'évitent pas les chocs thermiques et la condensation. Il faut penser à bien ventiler

Abritez-vous chez nous, transforme la toile qui est confectionnée en fonction des préconisations du fabricant de toile. Abritez-vous chez nous, ne peut être tenu pour responsable de la qualité et de la tenue de la toile.

(Nous vous conseillons de consulter le document des tolérances en confection des fabricants de toile).

Pour ce type de store privilégié les toiles micro-perforées.

La confection, la manutention et la pose peuvent entraîner des effets de plissage et de marbrures, accentués lors de l'installation à l'enroulement de la toile. (Se référer aux indications notées sur les collections des fabricants de toile) Les éventuelles marbrures, les effets de marquage surtout visible à contre jour, les marques blanches visibles en transparence, le gaufrage au niveau des coutures résultant des différences de tensions dues à la superposition de la toile et aux différences d'enroulement et ce malgré le plus grand soin apporté lors de la manipulation et la confection des toiles. La confection, la manutention et la pose peuvent entraîner des effets de plissage et de marbrures, accentués lors de l'installation à l'enroulement de la toile. (Se référer aux indications notées sur les collections des fabricants de toile).

Ces phénomènes peuvent intervenir de façon plus ou moins prononcée selon un grand nombre de facteurs non imputables à Abritez-vous chez nous. Certains phénomènes, gaufrage, plissages sont inhérents à la nature de la toile qui est un produit souple par définition. Ils ne diminuent en rien la qualité et l'efficacité de la toile du store.

Gaufrage : au niveau des ourlets, des coutures et des lés, plusieurs épaisseurs de tissu sur le tube d'enroulement peuvent provoquer des tensions qui produisent des ondulations (gaufrage ou chevrons)

Nous vous rappelons qu'une toile de store ne sera jamais tendue de manière totalement rectiligne et qu'il subsistera un phénomène de pochage naturel s'amplifiant avec l'avancée.

Toiles Soltis : la formation des plis ne rentre pas dans la garantie.

Précaution

Vérifiez que la toile ne soit pas enroulée à l'envers

Vérifiez qu'il n'y ait pas un mauvais parallélisme de la structure.

Par temps de pluie, le store peut être déployé, mais il faut **éviter de le ré-enrouler humide**. Si pour différentes raisons, vous devez le ré-enrouler humide, redéployez votre store dès que vous en aurez la possibilité pour faire sécher la toile. Certaines toiles enroulées humides peuvent rester tâchées de façon irréversible.

Lorsque le store n'a pas été utilisé régulièrement qui est resté un certain temps en position ouverte ou fermée. Il faudra être particulièrement vigilant sur la première manipulation. En effet, la toile peut être collée. Dans ce cas il faut l'aider à se décoller sans forcer sur le moteur.

Seul le fabricant de la toile est habilité à expertiser un vice de fabrication sur chantier et à autoriser la prise en charge de la toile et de sa confection, son remplacement restant à la charge de l'installateur.

Ne jamais laisser l'installation, sans surveillance. Ne jamais laisser la toile déployée en cas de fortes intempéries.

Il est impératif de laisser les produits en position repliée ou de rentrer la toile dans son coffre en cas de fortes intempéries : grand vent, vent violent, fortes pluies, grêle ou neige.

Tout surplus de poids (eau, neige, chutes accidentelles de corps étrangers massifs, lacérants ou corrosifs) endommagerait la couverture.

Regardez de temps en temps si l'évacuation d'eau n'est pas obstruée.

Remettre la toile du toit en tension si besoin.

Lavez les coulisses à l'eau douce.

Nettoyez régulièrement la toile à l'eau douce (suivre les recommandations du fabricant) et entretenez l'armature.

Moteur

Les réglages moteurs et branchements électriques ne sont pas du ressort de Socotex. Le professionnel distributeur –installateur doit faire appel à un professionnel électricien qualifié et doit directement s'adresser au fabricant, fournisseur du modèle utilisé en cas de problème.

Problème de fonctionnement :

Le moteur, après environ 4 minutes d'utilisation continue peut s'être mis en sécurité, dans ce cas, attendre 30 minutes avant réutilisation

Pensez à vérifier l'arrivée de l'alimentation du courant sur le moteur et le branchement conforme des fils moteurs.

Les moteurs ne sont pas pré-réglés, il est conseillé de faire un test bref de montée/descente avant de régler les fins de course. Les moteurs sont légèrement surdimensionnés afin de garantir leur tenue dans le temps, il faut veiller à ne jamais surtendre la toile lors des réglages de fin de course.

Attention, vous ne devez pas couper l'alimentation électrique.

En cas de coupure ou de panne d'alimentation électrique, les réglages moteurs des stores ou toiture de pergola sont susceptibles de se remettre en mode usine. Dans ce cas, tous les réglages moteurs seront à reparamétrer

Non fournis avec les structures :

Visserie - boulonnerie nécessaires pour les fixations aux murs, sols ou autres.

Prévoir de la graisse pour y tremper les boulons et vis auto foreuses inox au moment de l'installation, ceci n'altère pas le serrage de la vis mais évite d'abîmer les points de fixation des structures en aluminium. La graisse limite les réactions électrolytiques entre l'acier inoxydable et l'aluminium.

Lors de la pose, si des pièces ont été endommagées en surface (éclats, rayures, etc...) nous proposons, sur demande, un kit de retouche peinture.

Si ces précautions ne sont pas prises la corrosion risque de s'infiltrer par ces endroits.

Tolérance cintrage

Selon la largeur du store ID1, il est toléré un léger cintrage du tube au centre

Largeur store de 0 à 3000 mm tolérance entre 5 et 8 mm

Largeur store de 3000 à 5000 mm entre 8 mm et 10 mm

Largeur store de 5000 à 6000 mm entre 10 mm et 15 mm

Recommandations pour les STORES ENROULEURS VERTICAUX ID1

Pour les stores enrouleurs verticaux ID1 – TOUS MODELES – TOUTES TOILES

Dans les endroits exposés, il est conseillé de réduire les largeurs des produits, par exemple d'installer 2 petits stores au lieu d'en mettre un grand.

En cas de vent, il faut être très attentif lors des manœuvres car le vent plaque le zip dans les coulisses, ce qui peut bloquer sa descente.

La solution consiste à aider la descente du zip à la main et tirer la barre de charge vers le bas pendant la descente de la toile.

En cas d'avis de tempête, de vent fort supérieur ou atteignant la classe 3*, il est impératif de laisser les toiles remontées.

Produit conforme aux normes CE, selon les critères suivants : * Tableau classe de résistance au vent des stores et protection solaire.

Classe 3 (soit vitesse maximale du vent 49 km/h) : modèle ID1 standard, jusqu'à 12 m² (4 x 3 m) et modèle ID1 Magnum jusqu'à 18 m² (6 x 3 m)

Le moteur filaire sera proposé en standard :

Nous recommandons l'utilisation de boutons-poussoirs individuels qui imposent aux personnes réalisant les manœuvres de rester à proximité, leur permettant de s'assurer qu'aucun obstacle ne vient perturber la descente du store.

particulièrement si la toile est avec du cristal.

Surveillance et manipulation : L'utilisation de télécommande est déconseillée, sauf en cas de télécommande individuelle, installée comme un bouton poussoir à proximité du store.

Si vous avez choisi l'option moteur radio commandé

Nous recommandons la fourniture d'une manette 1 canal par store, installée à proximité pour éviter les risques d'erreur de manipulation. Il faut systématiquement surveiller visuellement chaque store pendant les opérations de montée et descente de la toile. Il est impératif de s'assurer qu'aucun obstacle ne se situe sur la course de la toile pendant les descentes. Vous devez être particulièrement vigilant si votre toile est avec du cristal (lire précaution ci-dessous)

La garantie ne s'appliquera pas à la toile :

- en cas d'utilisation d'une télécommande multi canal

- en cas d'utilisation professionnelle si le store est radio commandé.

- en cas de store directement intégré dans le profil de la structure avec cristal.

- en cas de non respect des recommandations de manipulations ou dégâts consécutifs aux erreurs de manipulation (particulièrement pour les toiles avec cristal, lire précaution cristal)

- Si vous laissez, la toile de votre store descendue, malgré les recommandations, en cas de fortes intempéries ou vent, les zips sont susceptibles de sortir des coulisses. Même, s'il sera possible de réinstaller le zip dans sa coulisse, il faut veiller à ce que ce type d'incident ne se reproduise pas. Si le zip est délogé en force à plusieurs reprises, vos dents de zip s'abîment prématurément et le système d'enroulement n'est plus performant. Dans ce cas il faudra changer l'intégralité de la toile.

Manœuvre manuelle :

Il est impératif de s'assurer qu'aucun obstacle ne se situe sur la course de la toile pendant les descentes.

Il faut systématiquement surveiller visuellement chaque store pendant les manipulations de montée et descente de la toile.

Il se peut que le système soit plus ou moins souple, par contre si vous retirez la manivelle le système s'arrête automatiquement, c'est pourquoi il est impératif de bien retirer la manivelle après chaque utilisation.

La manivelle ne doit en aucun cas rester suspendue au treuil. Vous devez utiliser la manivelle au moment des manipulations puis la ranger. La manivelle laissée en suspend peut endommager votre store.

Le fabricant ne peut être tenu responsable d'un dégât ou d'une anomalie liés et consécutifs à la manivelle laissée en suspend.

Le fabricant ne peut être tenu responsable des dégâts consécutifs aux erreurs liées à la négligence de l'utilisateur ou aux dégâts consécutifs aux erreurs de manipulations forcées ou malveillantes.

De plus, la manivelle ou la télécommande de ces produits ne doivent en aucun cas être laissées à disposition de toute personne non habilitée ou non sensibilisée à la manipulation de ce type de produit.

Stores enrouleurs verticaux ID1 avec cristal :

La plage d'utilisation idéale du PVC cristal est de 10 à 25°. En deçà ou au delà de ces limites, il convient de surveiller le rideau pendant les manœuvres de descente et de suivre les instructions qui suivent.

Lorsque le cristal est resté enroulé un certain temps, des phénomènes de condensation peut l'opacifier légèrement, il faut alors le laisser 24 h déployé avant de retrouver sa transparence. La toile cristal enroulée humide peut rester tâchée de façon irréversible. La toile en cristal ne peut être comparé à un support rigide telle qu'une baie vitrée. La toile de part sa composition peut marquer et vieillit plus vite que d'autres toiles outdoor. En cas de marques, plis ou autre malformation, il faut, dans un premier temps, laisser dérouler le store un certain temps pour qu'il puisse reprendre sa forme.

En cas de chaleur, les spires peuvent adhérer légèrement entre elles, aider manuellement la barre de charge pour la descente du store.

En cas de grosse chaleur, vous devez laisser votre toile déployée. Le store ne doit pas être manipulé durant les périodes de grosses chaleurs. Les grosses chaleurs, supérieures aux températures habituelles peuvent dilater le cristal et créer des plis qui déforment la toile de façon irréversible surtout si la toile cristal est restée enroulée dans le coffre.

En cas de froid, le cristal se rétracte ce qui peut freiner la descente du store voire entraîner la sortie du zip de son logement, dans ce cas remonter le store, replacer le zip dans son logement si nécessaire, puis redescendre la toile pour que le zip se remette en place.

En cas de grand froid, le cristal se rigidifie et se rétracte. La manipulation n'est pas recommandée. Evitez de le faire fonctionner, laissez le store dans la position du moment, soit déployé ou soit remonté.

Lorsque le store est resté enroulé pendant une longue période, les spires enroulées peuvent adhérer légèrement entre elles, auquel cas, il faut pouvoir accompagner manuellement le store au début de la descente.

Nous ne garantissons pas les dégâts consécutifs aux erreurs de manipulation.

Les toiles tout cristal ou avec cristal ne sont pas garanties pour les stores intégrés dans le profil de la structure.

Nous vous conseillons, pour une utilisation optimisée du zip les toiles sans cristal. Si outre notre conseil, vous souhaitez quand même du cristal, nous mettrons obligatoirement du cristal stabilisé et c'est votre responsabilité que de mener à bien les précautions ci-dessus. Les toiles tout cristal ou avec cristal, stabilisé ou non, ne sont pas garanties si vous ne tenez pas scrupuleusement compte des instructions de manipulation indiquées.

Chauffage

L'installation de chauffage doit être réalisée par un professionnel selon les recommandations du fabricant.

Attention aux distances à respecter pour ne pas endommager la toile de votre store.

Vous ne devez jamais laisser le chauffage allumé à proximité de store sans surveillance.

Les installations à proximité immédiate d'un front de mer doivent être l'objet d'une attention particulière :

- Démontage à la fin de l'automne et remontage au printemps,
- Rinçage hebdomadaire à l'eau douce pour éliminer les dépôts de sel et les infiltrations de sable en particulier à l'intérieur des coulisses.
- Rinçage à l'eau douce et vérification après chaque tempête

La toile des stores doit être remontée dans son coffre en cas de vent violent.

Utilisation hivernale :

La neige et les glaces sont susceptibles de détruire l'installation.

la neige doit être déblayée en suivant pour éviter le surplus de poids qui pourrait endommager l'installation.

Assurez-vous que la toile est exempte de neige et de glace avant d'activer l'installation.

Les stores verticaux avec zip sont des coffres autoportés par les coulisses, aucune fixation en partie haute (poutre de pergola ou autre) n'est nécessaire.

Pour limiter au maximum le passage de l'eau et de l'air entre le coffre du store et l'armature de la pergola, vous pouvez mettre un joint entre les 2 qui aura une durée de vie limitée. Dans tous les cas, nous ne pouvons garantir une imperméabilité à l'eau et à l'air dans une structure pergola qui reste une protection temporaire entièrement démontable.

Afin de préserver leur bon fonctionnement, ces structures mécaniques nécessitent un entretien régulier :

Nettoyage des parties creuses (coulisses, coffres, etc..) à l'eau douce,

Contrôle de l'usure et graissage des parties mobiles (chariots, roulettes, poulies..)

Vérification de la tension des courroies et câbles et remplacement si nécessaire,

Vérification des fixations murales et pièces de connexion,

Vérification de la stabilité de l'équerrage,

Vérification des fins de course moteur.

Ces vérifications sont recommandées une fois par an dans un environnement normal (jardin, maison particulière), deux fois par an pour un usage professionnel régulier et au minimum une fois avant le début de la saison forte.

Il est recommandé au professionnel installateur de proposer un contrat d'entretien avec visite annuelle. Tout particulièrement en bord de mer et pour les environnements agressifs où il est fortement recommandé au professionnel installateur de proposer un contrat d'entretien annuel avec démontage à la fin de la saison et hivernage.

Les tempêtes peuvent projeter le sable et les embruns sur de grandes distances et à des hauteurs de plusieurs mètres. Si les structures n'ont pas été démontées, il est nécessaire de les examiner attentivement après des événements météorologiques violents, les accumulations de sable dans les parties creuses et autour des pièces mobiles peuvent provoquer des dégâts irréversibles. Il faudra rincer la structure à l'eau douce et regraisser les parties mobiles.

Après chaque événements météorologiques violents, vous devez effectuer un contrôle global de la structure en reprenant chaque point de l'entretien régulier.

Toute anomalie doit être corrigée immédiatement en relation avec un professionnel compétent avant que les dégâts ne soient irréversibles.

Pour toute première installation d'un produit de la gamme Idéeà Terrasse, une assistance à la pose est très fortement recommandée. A cet effet, nous proposons une formation sur chantier par un de nos techniciens formateurs. Toute intervention liée à un problème de pose sera facturée.

La qualité du résultat final dépend étroitement de la qualité de la prise de cote qui doit être d'une grande précision. Tout défaut d'équerrage, de verticalité, d'horizontalité, pourra entraîner un défaut de fonctionnement. Il est indispensable de vérifier les éléments suivants (selon le cas) avant la pose : Verticalité et rectitude des murs, Horizontalité et déclivité du sol, Equerrage des murs d'angle, etc...

Les défauts d'équerrage du sol et des murs porteurs devront être compensés par du calage ou par l'ajustement des longueurs des profilés (à mentionner sur la commande). Toutes les cotes doivent être prises par rapport à un point 0 précis. Un géomètre pourra éventuellement vous aider. De même, il est nécessaire de vous assurer que vos techniciens maîtrisent les réglages des moteurs choisis avant la pose, une erreur de branchement ou de réglage de fin de course peut avoir des conséquences lourdes.»

Si contrat d'entretien entre revendeur-installateur et client final :

L'armature seule (sauf le Double Pente) est garantie 5 ans, hors usure normale et sauf pièces mobiles garanties 2 ans

Double Pente : Garantie 2 ans

Sans contrat d'entretien entre revendeur-installateur et client final :

L'armature sera garantie 2 ans, hors usure normale

Toiles : se référer aux garanties des fabricants*, la garantie confection est de 2 ans

La garantie ne couvre pas le lambrequin

La motorisation* est garantie 5 ans par le fabricant (à l'exception de certains automatismes qui sont garantis 2 ans)

Le laquage est garanti 2 ans en atmosphère normale.

Accessoires Electriques et Eclairage LED : Garantie 2 ans

(*) Les durées de garantie et conditions générales de vente des toiles, moteurs et télécommandes sont celles des fabricants.

	Garantie 5 ans (% de vétusté appliqué)
1 ^{er} année	100
2 ^e année	80
3 ^e année	60
4 ^e année	40
5 ^e année	20

La présente garantie ne couvre pas les frais de main-d'œuvre, ni ceux qui résultent des opérations de démontage, remontage, ni le transport.

Conditions d'application de la Garantie :

Le client doit vérifier la conformité des produits commandés dès réception. Aucune réclamation fondée sur le défaut de conformité ne sera admise si elle est formulée plus de 3 jours après la date de réception de la commande.

Après instruction du dossier et accord, la garantie est limitée au remplacement ou à la réparation en notre usine, selon notre décision, des pièces ou produits reconnus défectueux, à l'exclusion de toute indemnité relative à des frais annexes (frais de déplacement, de dépose ou repose, de transport, de dommages et intérêts à titre d'immobilisation aux autres).

La garantie de la Société SOCOTEX ne peut être supérieure à celle de ses fournisseurs.

La garantie ne joue que pour des stores posés dans les règles de l'art et utilisés "en bon père de famille" dans les conditions préconisées par nos catalogues techniques.

Limites de Garantie :

La garantie ne s'applique pas aux pièces d'usure telles que les câbles, poulies, cordons, ...

La garantie ne s'applique pas sur les lambrequins, les éventuelles marbrures, les effets de marquage, le gaufrage au niveau des coutures... résultant des différences de tension et d'enroulement malgré le plus grand soin apporté lors de la manipulation des toiles.

La garantie nous engage auprès de vous, à fabriquer des produits conformes et répondant à vos attentes. Elle vous engage aussi à réaliser une installation conforme, à respecter les conditions d'application, les modes d'utilisation, les précautions et l'entretien du matériel. La garantie ne comprend pas l'usure normale du store. Cette garantie est limitée uniquement à la fourniture de la pièce préalablement reconnue défectueuse par notre usine, et à l'exclusion des éléments qui concernent la présentation, la peinture ou l'esthétique en général. Sont exclus tous frais de port, de dépose, de repose, de frais induits ou autres travaux. Seul le fabricant de la toile est habilité à expertiser un vice de fabrication sur chantier et à autoriser la prise en charge de la toile et de sa confection, sa mise en place restant à la charge de l'installateur.

En aucun cas l'utilisateur ne pourra exiger le remplacement complet des produits.

Ne connaissant pas la destination des produits (bords de mer, endroits corrosifs...) nous n'assurons aucune garantie anticorrosion sur nos stores et pièces détachées.

Responsabilité de l'installateur

Vous êtes habilité à passer les commandes. Vous avez choisi et vérifié tous les éléments techniques, et les conditions générales de vente que vous acceptez et vous n'aurez besoin d'aucune assistance technique (même téléphonique) pour la pose et les réglages. Vous vous engagez à assurer le service après-vente des produits que vous installez, fourniture des pièces reconnues défectueuses par Socotex après expertise, par nos services techniques à Honfleur et d'en assurer l'échange sous garantie. L'installateur s'interdit de modifier techniquement de quelque manière que ce soit nos produits et de respecter les abaques de pose (pente minimale de 15 %).

Recommandations généralités :

Nous vous recommandons de lire attentivement la notice d'utilisation jointe à votre matériel avant toute utilisation et de suivre scrupuleusement toutes les consignes d'installation, d'utilisation et d'entretenir votre matériel régulièrement.

AVANT de signer le bon de transport.

Il est essentiel de bien contrôler l'état et le nombre des colis à réception de la marchandise et de faire sur la lettre de voiture du transporteur les réserves éventuellement nécessaires en suivant à la lettre la PROCEDURE DE RECEPTION DE MARCHANDISES (cf. document procédure de réception de marchandises). En cas de dommage apparent, il faut impérativement inscrire la nature de l'avarie (ex : toile déchirée, profil rayé, choc apparent, marchandise manquante, etc...) Attention, « colis ou marchandise abîmés », « colis ouvert »

Ou « marchandise endommagée », « sous réserve de déballage » ces mentions n'ont aucune valeur légale. Il est recommandé de prendre des photos.

Dater, signer lisiblement, apposer le cachet de la société.

2. Confirmer impérativement les réserves par lettre recommandée adressée au transporteur dans un délai maximum de 3 jours ouvrables suivant la réception des marchandises (selon l'article L133-3 du code de Commerce).

Seules ces 2 conditions réunies peuvent rendre votre réclamation valable, aucune réclamation ne sera prise en compte si rien n'est stipulé, sous la forme indiquée ci-dessus, sur le bon de transport.

Avant toute installation, il est fortement recommandé de vérifier les règles d'urbanisme qui peuvent s'appliquer et s'assurer que toutes les autorisations nécessaires ont été obtenues.

Fixation : assurez-vous de la solidité du support de fixation (mur ou autre). Procurez-vous les éléments de fixation appropriés pour un montage conforme. En cas de doute, veuillez consulter un expert en la matière.

Prévoyez au minimum deux personnes pour transporter et manipuler les éléments du store avec précaution, afin d'éviter les dégradations et soyez particulièrement vigilants lors du transport et du positionnement des pièces de grandes dimensions.

Déballer le store avec précaution :

Prévoyez une bâche ou autre pour protéger les pièces posées au sol

Attention de ne pas couper la toile ou rayer les composants avec une lame de cutter ou autre.

Suivez scrupuleusement la notice de montage.

Non fournis avec les structures :

Visserie - boulonnerie nécessaires pour les fixations aux murs ou autres.

Prévoir de la graisse pour y tremper les boulons inox au moment de l'installation, ceci n'altère pas le serrage de la vis mais évite d'abîmer les points de fixation des structures en aluminium.

Laquer, une fois l'installation terminée, toutes les parties qui ont subi un éclat ou qui sont à l'origine sans laquage. Si ces précautions ne sont pas prises la corrosion risque de s'infiltrer par ces endroits.

La garantie s'applique par l'intermédiaire de l'installateur qui assure les relations avec Socotex.

La garantie s'exerce dans les conditions définies ci-après :

- Pendant la période de garantie, Socotex remplacera gratuitement la pièce ou la partie reconnue défectueuse, à l'exclusion de tous frais et de tout autre dédommagement, à quelque titre que ce soit.

La garantie couvre uniquement les problèmes liés aux vices de fabrication du matériel. Si le produit présente un défaut de toile ou de pièce durant la période de garantie, la garantie se limite à l'échange à nos frais de la ou des pièce(s) défectueuse(s) hors main d'œuvre.

- Toute réclamation devra être adressée dans les dix jours après constatation du défaut, accompagnée de la facture d'achat et d'une photo de la pièce défectueuse, par lettre recommandée avec accusé de réception à : Socotex – Service réclamation – Zone Industrielle – 14600 Honfleur

Au titre de la garantie, la seule obligation incombant au fabricant sera le remplacement gratuit ou la réparation de l'élément reconnu défectueux par ses services. Toute réparation à la charge du vendeur s'entend matériel rendu en son atelier ou son usine ; les frais de port aller et retour, les frais de déplacement du personnel, la main d'œuvre, restent à la charge de l'acheteur qui ne pourra réclamer, par ailleurs, aucune indemnité d'immobilisation. Les pièces défectueuses et remplacées gratuitement seront notamment mises à la disposition du vendeur et redeviennent sa propriété. La garantie est personnelle à l'acheteur et non transmissible

La présentation du certificat de garantie sera rigoureusement exigée lorsque la garantie sera invoquée.

En aucun cas la responsabilité de Socotex ne pourra être engagée au-delà de celle de ses fournisseurs.

Une réparation effectuée au titre de la garantie ne modifie en rien le terme et la durée initiale de la garantie accordée lors de la fourniture du produit.

Tout remplacement et SAV n'a pas pour conséquence de prolonger la durée de la présente garantie.

La garantie ne joue que pour les stores posés dans les règles de l'art et utilisés "en bon père de famille" dans des conditions normales et suivant les paragraphes suivants.

La garantie n'est valable que pour une utilisation et un entretien correct du matériel et si les recommandations ont été respectées.

Limites de garantie :

La garantie ne couvre pas les utilisations anormales ou abusives ni les conséquences d'un mauvais entretien, des négligences, faute de l'utilisateur, vandalisme, choc, chute, accrochage d'objet, projection de produit ou d'objet, dégâts occasionnés par les intempéries (vent, foudre, grêle, neige, forte pluie, ...etc.) et brûlure de toute nature.

Nous ne garantissons pas le bon fonctionnement d'un capteur (vent, pluie ou autre). L'utilisation d'un éventuel capteur n'enlèvera pas toute responsabilité en cas d'utilisation anormale.

La garantie ne s'applique pas aux pièces d'usures (telles que les sangles, cordon, etc....)

De même la garantie ne s'applique pas aux détériorations du mécanisme, des moteurs et des automatismes, dues à une mauvaise manipulation, à un mauvais branchement électrique ou à l'utilisation de produit hors normes, ou non recommandés dans la notice d'installation et d'entretien. L'usure normale du store n'est pas couverte par la garantie. Seront considérés comme usures normales, entre autres, les salissures de toute provenance et les dégradations provenant de facteurs polluants et divers, ou dues à une mauvaise installation ou frottement de la lyre sur son renfort (qui est là pour subir le frottement à la place de la toile).

Déconseillé et non garanti

Si installation de joue ou de rideau ou tout autre produit sur votre store, vous devez impérativement et obligatoirement prévoir des supports type chandeliers et éviter tout surpoids qui pourrait endommager le store et en particulier les bras.

Dans le cas d'installation de joue(s) de côté, vous devez impérativement choisir un store manuel. Malgré notre mise en garde, si vous utilisez un moteur radio commandé, l'installation sera de votre seule responsabilité. Nous ne serons pas tenus responsables et nous ne prendrons pas en garantie tout dégât lié à l'installation de joue ou toute autre installation qui empêcherait ou occasionnerait toute gêne lors du repliement ou déploiement du store.

Toile :

les toiles sont garanties teint masse : tenue de la couleur aux UV et répondent à une solidité d'imputrescibilité voir les caractéristiques du fabricant.

Cependant la garantie ne couvre pas :

- le lambrequin

- Les éventuelles marbrures, les effets de marquage surtout visible à contre-jour, les marques blanches visibles en transparence, le gaufrage au niveau des coutures résultant des différences de tensions dues à la superposition de la toile et aux différences d'enroulement et ce malgré le plus grand soin apporté lors de la manipulation et la confection des toiles.

- La confection, la manutention et la pose peuvent entraîner des effets de plissage et de marbrures, accentués lors de l'installation à l'enroulement de la toile. (Se référer aux indications notées sur les collections des fabricants de toile)

Ces phénomènes peuvent intervenir de façon plus ou moins prononcée selon un grand nombre de facteurs non imputables à Socotex. Certains phénomènes, gaufrage, plissages sont inhérents à la nature de la toile qui est un produit souple par définition. Le renfort de lyre est une bande confectionnée par-dessus la toile pour protéger celle-ci du frottement de la lyre (nécessaire pour la bonne tenue du store selon sa dimension) : le vieillissement du renfort de lyre ne pourra être pris sous garanti car il fait partie de l'usure normale du produit.

Ils ne diminuent en rien la qualité et l'efficacité de la toile du store.

Gaufrage : au niveau des ourlets, des coutures et des lés, plusieurs épaisseurs de tissu sur le tube d'enroulement peuvent provoquer des tensions qui produisent des ondulations (gaufrage ou chevrons)

Nous vous rappelons qu'une toile de store ne sera jamais tendue de manière totalement rectiligne et qu'il subsistera un phénomène de pochage naturel s'amplifiant avec l'avancée, d'autant plus si la pente n'est pas respectée.

Toiles Soltis : la formation des plis ne rentre pas dans la garantie, dus à la nature même de la toile.

Précaution

Vérifiez que la toile ne soit pas enroulée à l'envers

Vérifiez qu'il n'y ait pas un mauvais parallélisme de la structure, ou une mauvaise tension des bras.

Moteur

Les réglages moteurs et branchements électriques ne sont pas du ressort de Socotex. Le professionnel distributeur –installateur doit directement s'adresser au fabricant, fournisseur du modèle utilisé en cas de problème.

Laquage : la garantie du laquage s'applique à la tenue de la laque sur son support et à la conservation du coloris. Le laquage est garanti uniquement en atmosphère normale.

Il est recommandé au professionnel installateur de proposer un contrat d'entretien avec visite annuelle. Tout particulièrement en bord de mer et pour les environnements agressifs où il est fortement recommandé au professionnel installateur de proposer un contrat d'entretien annuel avec démontage à la fin de la saison et hivernage.

Les tempêtes peuvent projeter le sable et les embruns sur de grandes distances et à des hauteurs de plusieurs mètres. Si les structures n'ont pas été démontées, il est nécessaire de les examiner attentivement après des événements météorologiques violents, les accumulations de sable dans les parties

creuses et autour des pièces mobiles peuvent provoquer des dégâts irréversibles. Il faudra rincer la structure à l'eau douce et re-graisser les parties mobiles.

Après chaque évènement météorologique violent, vous devez effectuer un contrôle global de la structure en reprenant chaque point de l'entretien régulier.

- La garantie du laquage s'applique à la tenue de la laque sur son support et à la conservation du coloris, elle ne prend pas en compte les rayures, chocs, égratignures, salissures de la laque dues aux manipulations ou aux gestes malveillants postérieures à la date de réception. Le laquage est garanti en atmosphère normale, la garantie ne s'appliquera pas en atmosphère marine (front de mer).

L'accès au store défectueux devra être rendu possible pour pouvoir effectuer le service après-vente par l'installateur si accord sur la mise en œuvre de la réparation. Sachant qu'au terme de la garantie la seule obligation incombant au fabricant sera le remplacement gratuit ou la réparation du produit ou de l'élément reconnu défectueux par ses services. Toute réparation à la charge du vendeur s'entend matériel rendu en son atelier ou son usine ; les frais de port aller et retour, les frais de déplacement du personnel, la main d'œuvre, restent à la charge de l'acheteur qui ne pourra réclamer, par ailleurs, aucune indemnité d'immobilisation. Les pièces défectueuses et remplacées gratuitement seront notamment mises à la disposition du vendeur et redeviennent sa propriété.

Nonobstant toute stipulation contraire, le tribunal de grande instance du fabricant sera seul compétent pour répondre de tout litige pouvant survenir quant à l'exclusion de cette garantie, et ce même en cas de pluralité de défendeur.

La garantie n'est valable que pour une utilisation et un entretien correct du matériel.

La garantie ne couvre pas :

La détérioration provoquée par l'usage abusif, les mauvaises manipulations, chutes ou accidents.

Si vous avez laissé l'installation sans surveillance. Ces produits sont des installations démontables qui ne sont pas conçues pour résister à tous les temps, vous devez impérativement replier ou démonter votre installation en cas de conditions climatiques inadaptées, très mauvaises ou inhabituelles.

Vous ne devez laisser, en aucun cas, la toile déployée avec un surplus de poids (eau, neige, grêle, chutes accidentelles de corps étrangers massifs, lacérants ou corrosifs, etc...).

Les dommages liés à la mauvaise manipulation des produits

Toute installation non conforme au plan de montage

Le fabricant ne peut être tenu responsable de l'installation et des problèmes liés aux erreurs de montage, équerrage, fixation, réglage des moteurs.

Tous dégâts, défauts ou dysfonctionnements résultant d'un usage non conforme à la notice d'utilisation et des recommandations

Tous dommages causés par la foudre ou à des conditions climatiques non appropriées : vent, foudre, choc, vent violent, etc... ;

- les imperfections des toiles telles qu'évoquées précédemment marbrures, gaufrages, plis, dus aux manipulations lors de la confection ou de son installation

- les défauts provenant du vieillissement et de l'usure normale de la toile ou de l'armature ;

- les conséquences de conditions d'installation, d'environnement ou d'utilisation ne correspondant pas à des conditions normales, aux usages de la profession, aux normes en vigueur ou à la destination de la toile ;

- la réparation de dommages ou défauts résultant d'accidents ou de négligences non-imputables à Socotex ou résultant de la force majeure.

- Toute installation ne respectant pas des normes en vigueur et préconisations données par le fabricant.

- Tous dégâts, défauts ou dysfonctionnements résultant d'un usage non conforme à la notice d'installation

- aux défauts de montage, fautes de manœuvre de l'utilisateur, projections de produits divers, accrochage d'objets sur la toile ou sur l'armature, chute d'objets, chocs, accidents de voirie, vandalisme, brûlures de cigarettes ou autres, incendie.

- au défaut d'entretien ou à l'utilisation de produits ou instruments inadaptés : il ne doit être employé ni détergent, produit chimique ou solvant, ni racle ou autre instrument risquant de détériorer la surface ;

- La garantie du laquage s'applique à la tenue de la laque sur son support et à la conservation du coloris, elle ne prend pas en compte les rayures, chocs, égratignures, salissures de la laque dues aux manipulations ou aux gestes malveillants postérieures à la date de réception.

Le laquage est garanti en atmosphère normale, la garantie ne s'applique pas en atmosphère marine (front de mer).

- Tous dommages causés ou accentués par une tentative de réparation, ou remplacement ou à l'entretien de composants endommagés du fait d'une utilisation anormale du produit.

- La garantie ne couvre pas, les cas d'installations et d'utilisations, comme les utilisations trop intensives, les installations dans des endroits trop exposés au vent ou à des conditions climatiques spéciales, les déplacements fréquents du matériel, les installations non sécurisés.

- si le store est refermé avec une toile mouillée, salie ou souillée sans qu'elle ait été nettoyée et séchée dans les 24 heures suivant la fermeture du store ;

- si l'inclinaison du store est réglée trop faiblement par l'installateur ou modifiée par l'utilisateur provoquant une stagnation de l'eau sur la toile entraînant inévitablement une dégradation du produit ;

La garantie est caduque si une modification du produit est entreprise sans l'accord explicite du fabricant.

Sont notamment exclus tous dommages liés ou dus au non-respect des recommandations suivantes :

L'installation doit se faire sur un endroit approprié, à l'écart des lignes électriques à haute tension ou autre.

Ne pas laisser les enfants seuls et sans surveillance manipuler les produits,

Ne pas sauter ou monter sur les produits. Ne pas suspendre d'objet ou matériel divers sur l'armature.

Il est impératif de laisser les produits en position repliée en cas d'intempéries : vent supérieur à 28 km/h, pluies, grêle, foudre ou neige.

Chauffage infrarouge

Vous pourrez profiter pleinement des soirées fraîches, sous votre store tout en apportant une source de chaleur, avec une gamme de chauffage adapté pour l'extérieur.

Recommandation : l'installation de chauffage doit être réalisée par un professionnel selon les recommandations du fabricant.

Vous ne devez jamais laisser le chauffage allumé ou la toile déployée sans surveillance. La pluie est susceptible de créer une poche d'eau, et ne vous

laisser pas surprendre par pluie intense qui pourrait dégrader votre toile en créant une poche d'eau. Soyez doublement vigilant, si vous avez installé sous votre store des chauffages extérieurs.

Si votre toile est en bâche PVC et a reçu le classement aux normes de sécurité en vigueur ; il convient néanmoins de ne pas mettre celle-ci au contact d'une flamme ou d'une source de chaleur à moins d'un mètre de distance.

Ce store ne permet en aucun cas de protéger des produits chimiques instables ou explosifs.

Mode d'utilisation

Vous devez respecter les recommandations et la notice d'installation. Le fabricant ne pourra être tenu responsable des problèmes liés, aux dégâts intervenus durant la manipulation et l'installation ou qui interviennent suite à une mauvaise installation.

Pour avoir une toile bien tendue dans le cas d'un store avec une manœuvre par manivelle. Il est conseillé, une fois le store déployé totalement, de revenir légèrement en arrière pour retendre la toile.

Ne jamais enrouler une toile à l'envers sur le tube d'enroulement. Vous risquez de détériorer la toile. Les erreurs de manipulations ne seront en aucun cas prises en compte au titre de la garantie.

Par vent, pluie ou neige, votre store doit être replié. Si vous prenez le risque de le laisser déployé, surtout ne pas le laisser sans surveillance. Vous risquez la formation, entre-autre, d'une poche d'eau pouvant irrémédiablement détériorer votre armature et votre toile.

Si la toile a été enroulée humide, vous devez la redéployer dans les 24 heures pour la faire sécher et éviter ainsi les dépôts des particules qui pourraient former des tâches.

Aucun objet ou tiers ne doivent être suspendus aux bras ou à la barre de charge. Toutes les sources de chaleur (lampe halogène, barbecue, etc..) doivent être maintenue à distance sous peine de détériorer le store.

Ne pas utiliser intempestivement le moteur, celui-ci risque de se mettre en sécurité (rupture thermique). Attendre le refroidissement du moteur (20 à 30 minutes) avant d'utiliser à nouveau votre store.

Afin d'éviter l'usure prématurée du lambrequin, il est conseillé de le démonter en période hivernale. Enlevez l'embout à l'une des extrémités de la barre de charge et faite glisser la toile.

Entretien précaution

Pour la toile acrylique, suivre les recommandations du fabricant. Généralement un simple nettoyage suffit avec un peu d'eau savonneuse et un balai à brosse très souple, suivi d'un rinçage généreux. Puis laisser la toile séchée au soleil.

En cas de tâche persistante ou problème spécifique, consultez les conseils et recommandations du fabricant de votre toile. L'armature nécessite un entretien courant et obligatoire, tous les 6 mois dans un environnement normal ou tous les 3 mois, si moins de 30 km d'un bord de mer.

Les installations à proximité immédiate d'un front de mer doivent être l'objet d'une attention particulière :

- Démontage à la fin de l'automne et remontage au printemps,
- Rinçage hebdomadaire à l'eau douce pour éliminer les dépôts de sel et les infiltrations de sable en particulier à l'intérieur des coulisses.
- Rinçage à l'eau douce et vérification après chaque tempête

L'entretien consiste en un simple lavage à l'eau additionnée d'un détergent doux (pH compris entre 5 et 8) suivi d'un rinçage soigné à l'eau claire et d'un essuyage avec un chiffon doux et absorbant. Ne pas employer de produit abrasif.

Ne jamais utiliser :

De détergent, eau de javel et autre produit chimique, ni laver à haute pression.

D'objet qui pourrait gratter l'aluminium, ce qui, à cause des conditions atmosphérique engendrerait de la corrosion.

Surveillance manipulation :

Nous recommandons de surveiller visuellement chaque store pendant les opérations de montée et descente de la toile. Il est impératif de s'assurer qu'aucun obstacle ne se situe sur la course de la toile pendant les descentes.

Nous ne garantissons pas les dégâts consécutifs aux erreurs de manipulation.

Nous recommandons la fourniture d'une manette 1 canal par store pour éviter les risques d'erreur de manipulation.

Manœuvre manuelle :

La manivelle ne doit en aucun cas rester suspendue au treuil. Vous devez utiliser la manivelle au moment des manipulations puis la ranger. La manivelle laissée en suspens peut endommager votre store.

Le fabricant ne peut être tenu responsable d'un dégât ou d'une anomalie liée et consécutive à la manivelle laissée en suspens.

Le fabricant ne peut être tenu responsable des dégâts consécutifs aux erreurs liées à la négligence de l'utilisateur ou aux dégâts consécutifs aux erreurs de manipulations forcées ou malveillantes.

De plus, la manivelle ou la télécommande de ces produits ne doivent en aucun cas être laissées à disposition de toute personne non habilitée ou non sensibilisée à la manipulation de ce type de produit.